

Que les sénateurs dont les noms figurent au deuxième rapport du comité de sélection pour faire partie du comité permanent des divorces durant la présente session soient et sont par les présentes nommés pour former et constituer ledit comité chargé d'enquêter et de faire rapport sur les questions qui lui seront soumises de temps à autre.

La motion est adoptée.

COMITÉS PERMANENTS

INSTITUTION

L'honorable Paul-H. Bouffard propose, avec l'assentiment du Sénat:

Que les sénateurs dont les noms figurent dans le troisième rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session soient et sont par les présentes nommés pour former les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport afin d'enquêter et de faire rapport sur les diverses questions qui leur seront soumises de temps à autre; et que le comité du Règlement soit autorisé à assigner des personnes et à ordonner la production de pièces et de documents au besoin.

La motion est adoptée.

SÉANCES D'URGENCE

AUTORISATION DE CONVOQUER LE SÉNAT DURANT L'AJOURNEMENT

L'honorable Paul-H. Bouffard propose, de l'assentiment du Sénat:

Que si, pendant la présente session du Parlement, un événement imprévu se

produit, au cours d'un ajournement du Sénat, événement qui, de l'avis de Son Honneur le Président, motive la convocation du Sénat avant la date fixée dans la motion tendant audit ajournement, Son Honneur le Président soit autorisé à informer les sénateurs, à leurs adresses déposées chez le greffier du Sénat, de se réunir à une date antérieure à celle qui est fixée dans la motion en vue de l'ajournement; et que le défaut de réception de cet avis par un ou plusieurs sénateurs ne le rendra ni insuffisant ni invalide.

—Honorables sénateurs, c'est là une motion qu'il est la coutume de présenter au début de chaque session.

La motion est adoptée.

L'AJOURNEMENT

L'honorable M. Bouffard: Honorables sénateurs, je propose, avec l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 25 janvier, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

AVIS DE RÉUNION

L'honorable M. Bouffard: Honorables sénateurs, avant l'ajournement de la séance, je tiens à rappeler à tous les membres du comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité que ce comité se réunira une demi-heure après la levée de la séance du Sénat aujourd'hui.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 25 janvier, à 8 heures du soir.)